

NOTICE

VOTRE PROJET EST SOUTENU PAR LA RÉGION BRETAGNE ?

FAITES-LE SAVOIR !

*LES ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION
DU BÉNÉFICIAIRE*



www.bretagne.bzh



Cette notice présente les principales règles de communication s'appliquant aux bénéficiaires d'aides régionales. **Des spécificités ou obligations supplémentaires peuvent s'appliquer à votre opération et doivent être respectées.**

Exemples : mentions ou supports spécifiques, visibilité de la Région sur un événement, etc.

Comme l'indique votre arrêté ou convention, il est indispensable de vous rendre sur le site www.bretagne.bzh pour connaître vos obligations personnalisées.

> rubrique «Aides et interventions régionales» > intitulé de votre aide > onglet «Communication» du descriptif de votre aide.

Vos engagements en matière de communication :

1 Insérer la mention " Avec le soutien de la Région Bretagne" et /ou le logo *:

- > aux **documents officiels, publications** en lien avec le projet soutenu ;
exemples : rapport d'étude, bilan, diaporama d'une formation, etc.
- > aux **supports de communication** et dans vos rapports avec les **médias** en lien avec l'opération ;
exemples : site web, brochure, newsletter, etc.
- > aux **productions** réalisées grâce à l'aide ;
exemples : ouvrage, générique de film, jaquette de CD, site web, etc.
- > pour les opérations recevant plus de **50 000 euros** d'aides de la Région : au **panneau de chantier** (opérations soumises à autorisation d'urbanisme) ou à un panneau temporaire. Ce panneau sera réalisé aux frais du bénéficiaire et exposé pendant toute la durée du projet. Les services de la Région se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans son élaboration.



Téléchargez les logos adaptés à votre opération dans le descriptif de votre aide sur www.bretagne.bzh.

Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service instructeur de la Région, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.

Exemples : copie d'écran du site web avec le logo, exemplaire de l'ouvrage, photographie du panneau de chantier, etc.

2 Envoyer une invitation au Président de la Région

Lors des temps forts de communication organisés en lien avec l'opération soutenue une invitation officielle sera envoyée en amont à **presidence@bretagne.bzh**.

Exemples : inauguration, séminaire, opération de lancement, salon, remise de prix, avant-première, etc.

* Des mentions et modalités spécifiques peuvent s'appliquer à votre aide. Elles sont précisées sur www.bretagne.bzh et prévalent sur cette notice. Pensez à bien vérifier ces obligations !